



Reims le 16 septembre 2022

Soutien à Frédéric BIANIC contre la répression anti-syndicale dans l'Éducation : rassemblement devant le rectorat de Reims le mercredi 21 septembre à 14h30

En 2020/2021, Frédéric BIANIC, Représentant syndical CGT éducat'ion et à l'époque coordonnateur, depuis 10 ans, de l'ULIS du lycée Diderot de Romilly sur seine (10), était mis à l'écart de son établissement sous prétexte de protocole sanitaire avant d'être convoqué au rectorat de Reims, où il lui était indiqué l'intention d'engager une mutation dans l'intérêt du service. Pourtant, le dossier administratif était vide, et le rectorat lui-même indiquait qu'il n'avait commis aucune faute grave justifiant d'engager une procédure disciplinaire.

En 2021/2022, il s'est vu refuser sa mutation au Lycée Diderot alors qu'un poste était vacant, le rectorat préférant nommer un personnel non titulaire.

Il s'agit manifestement d'un nouveau cas de répression anti-syndicale. Les motifs avancés par le rectorat dans les deux cas ne tiennent pas. Ils sont irrecevables car pour le moins erronés. En revanche, Frédéric est bel et bien un militant syndical actif au niveau local, régional comme national, depuis de nombreuses années : c'est cela qui a motivé l'administration à engager des poursuites contre lui.

Avec Macron, la répression anti-syndicale a pris une ampleur inédite, dans les rassemblements, manifestations, et y compris dans les établissements scolaires. La mobilisation contre la mise en place des E3C en 2019 a entraîné une vague de répression très forte, contre les personnels et les lycéen-e-s. dont les cas les plus emblématiques ont été ceux du lycée de Melle (79) et du lycée Blaise Pascal de Clermont-Ferrand (63). Les organisations syndicales s'étaient fortement mobilisées pour soutenir les collègues.

La répression contre Frédéric BIANIC s'inscrit également dans une vague de procédures de mutations "dans l'intérêt du service", en réalité des opérations de répressions anti-syndicales déguisées. Celles-ci, facilitées par la loi de transformation de la Fonction publique de 2018, sont devenues un outil, pour la hiérarchie administrative, pour se débarrasser à peu de frais des enseignant-es syndicalistes, sans procédure contradictoire. C'est bien souvent le "climat" de l'école ou de l'établissement qui est invoqué de manière abusive.

Cette vague de répression se poursuit donc avec Ndiaye. Elle doit cesser définitivement : les droits syndicaux, le droit de grève et de manifestation ne doivent en aucun cas être entravés.

Nos organisations exigent que Frédéric BIANIC soit rétabli immédiatement dans son établissement d'origine. Elles dénoncent cette tentative d'intimidation contre l'exercice du droit syndical.

C'est pourquoi nos organisations appellent l'ensemble des personnels à participer **mercredi 21 septembre à 14h30 à un rassemblement en soutien à Frédéric BIANIC devant le rectorat de Reims.**

Elles appellent à faire de ce rassemblement une initiative majeure contre la répression dans l'Éducation nationale.

Un rassemblement identique est organisé le même jour devant le Ministère en soutien à un collègue de l'académie de Versailles, responsable syndical SUD.